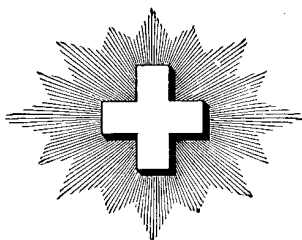


CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA



PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

N° 39689

23 avril 1907, 7 $\frac{1}{2}$ h. p.

Classe 71 k

Brevet additionnel subordonné au brevet principal n° 39629.

SOCIÉTÉ D'HORLOGERIE DE LANGENDORF, à Langendorf (Suisse).

Mécanisme de chronographe.

L'objet de ce brevet additionnel consiste en un mécanisme de chronographe tel que revendiqué dans la revendication 1 du brevet n° 39629 et possédant un dispositif d'actionnement par un organe extérieur à la montre.

Une forme d'exécution de ce dispositif d'actionnement est représentée à titre d'exemple, au dessin ci-joint :

La fig. 1 est un plan dans lequel les trois positions successives d'un double bras de commande sont numérotées de I à III ;

La fig. 2 est une coupe transversale suivant la ligne brisée $A-B-C-D$.

Le bras g avec plan incliné h commandant l'extrémité f du ressort e est solidaire du bras 1 portant le marteau r de remise du cœur q . Ce double bras g^1 est pivoté en 2 et il possède un bec 3 qui, sous l'action d'un ressort 4, tend à appuyer constamment contre la roue à colonnes 5 pivotée en 6 et possédant 12 dents de rochet 7 contre lesquelles peut agir un cliquet 8 maintenu sur le pont 9 par une vis à portée 10 passant au travers d'une ouverture allongée 11 de ce cliquet. Un ressort 12 agissant sous un

talon 13 du cliquet, tend à faire constamment appuyer le bec de celui-ci contre les dents 7 de la roue à colonnes, tandis qu'un pied 14, fixé au cliquet, se trouve sur le chemin d'une portée 15 de la tige de remontoir 16 ; le ressort 12 tend également à maintenir la tige de remontoir 16 dans sa position la plus élevée, telle qu'elle est représentée au dessin.

Chacune des quatre colonnes de la roue 5 possède deux dents, l'une 17 plus éloignée du centre de cette roue que l'autre 18 ; ce sont ces dents qui peuvent agir contre le bec 3 du double bras g^1 .

Un ressort sautoir 19 agit dans la denture 7 de la roue 5 pour empêcher tout mouvement arrière de celle-ci.

Lorsque le bec 3 du double bras appuie sur une dent 17 d'une colonne (fig. 1), le marteau r est éloigné du cœur de remise q tandis que le bras g est engagé sous l'extrémité f du ressort e (position I) ; l'axe a de l'aiguille de chronographe est donc en marche.

En appuyant sur la tige 16 le cliquet 8 fait avancer d'une dent 7 la roue à colonnes, et le bec 3 du double bras vient appuyer sur

la dent 18 de la roue 5 ce qui éloigne le bras *g* du ressort *e* (position II); l'aiguille de chronographe est arrêtée.

En appuyant de nouveau sur la tige 16, le cliquet 8 fait avancer d'une nouvelle dent 7 la roue à colonnes, et le bec 3 du double bras vient se loger dans l'espace libre compris entre deux colonnes de ladite roue, ce qui a pour effet de mettre en contact le marteau *r* avec le cœur *q* (position III) pour la remise à zéro de l'aiguille de chronographe.

Une nouvelle poussée de la tige 16 amènera le bec 3 du double bras sur une dent 17 de la roue à colonnes, ce qui éloignera le bras 1 du cœur et engagera le bras *g* sous l'extrémité *f* du ressort *e* (position I) pour la mise en marche de l'aiguille et ainsi de suite.

Ce dispositif d'actionnement, au lieu d'être commandé par la tige de remontoir pourrait aussi bien être commandé par un autre organe extérieur de la montre, par exemple par une poussette agissant sur le cliquet 3 de la même façon que la tige 16.

La forme et les dimensions des organes décrits peuvent différer.

REVENDICATIONS :

- 1 Mécanisme de chronographe répondant à la revendication 1 du brevet n° 39629, possédant un dispositif d'actionnement par un organe extérieur de la montre, caractérisé par un double bras pivoté et possédant un bec qui tend constamment à appuyer contre une roue à colonnes pouvant être actionnée dent par dent au moyen d'un cliquet qui commande ledit organe extérieur, l'un des bras dudit double bras pivoté pouvant s'engager sous le ressort agissant sur l'axe portant l'aiguille de chronographe, tandis que l'autre bras, qui porte le marteau de remise, peut agir sur le cœur fixé sur ledit axe.
- 2 Dispositif d'actionnement répondant à la revendication 1, en substance comme décrit en regard du dessin annexé.

SOCIÉTÉ D'HORLOGERIE DE LANGENDORF.

Mandataire: A. MATHEY-DORET, Chaux-de-Fonds.

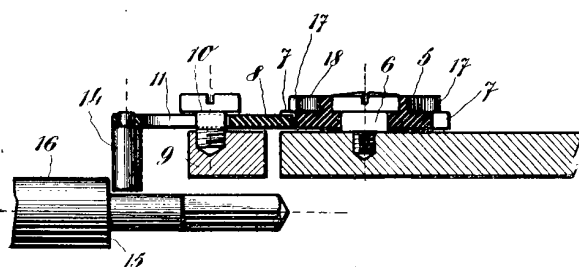
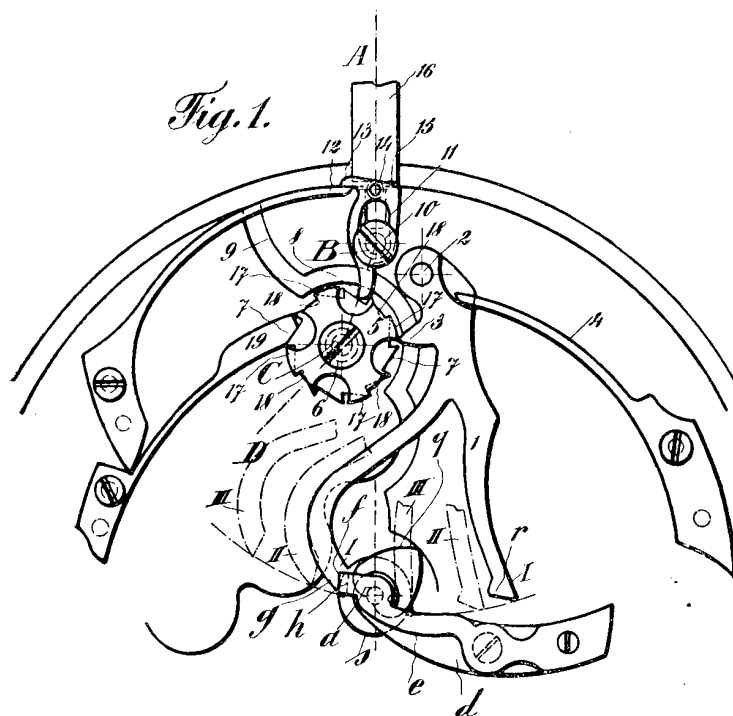


Fig. 2.